

Paris, le 8 juin 2020

Monsieur Edouard PHILIPPE  
Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 PARIS

**Objet:** Prime exceptionnelle COVID pour l'ensemble des professionnels des associations sociales, médico-sociales et sanitaires

Monsieur le Premier ministre,

Vous avez été interpellé à plusieurs reprises concernant le versement d'une prime à l'ensemble des acteurs associatifs intervenant dans les champs de la santé, du social et du médico-social. Toutes et tous se sont en effet pleinement mobilisés durant la crise sanitaire, malgré des conditions de travail dégradées, en dépit des carences en matière de protection et du risque de contamination. Ces professionnels, en première ligne, continuent d'accompagner au quotidien les personnes vulnérables, particulièrement fragilisées dans ce contexte.

Il est urgent de reconnaître et de valoriser l'engagement sans faille, unanimement salué, de tous ces professionnels, pendant cette crise en leur octroyant, en premier lieu, une prime exceptionnelle COVID, identique pour l'ensemble des professionnels des associations de santé, de services aux familles et de solidarité, intégrée au prochain Projet de Loi de finances rectificative mais également, en valorisant ces métiers par une augmentation des conditions salariales.

Or, force est de constater qu'en écoutant les annonces successives à ce sujet, certains secteurs peuvent se sentir légitimement oubliés ou négligés. En dehors de deux décrets du 14 mai 2020 attribuant une prime à des agents des établissements publics de santé et à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale, des primes ont bien été annoncées par le gouvernement mais au compte-gouttes des interpellations des acteurs associatifs, contraints de rappeler le rôle de premier plan tenu par ces derniers pendant cette crise.

Nous ne comprenons pas qu'en fonction des secteurs d'intervention des professionnels et de leurs statuts, il ait été annoncé des primes avec des périmètres et des montants divers, que d'autres annonces ne comportent aucune précision sur les montants ni les modalités d'attribution, ou encore que des secteurs soient totalement oubliés.

./...

Toutes ces disparités, empreintes d'incertitude, d'iniquité, d'imprécisions, y compris en matière de financement et de calendrier, génèrent auprès des employeurs associatifs et de leurs salariés beaucoup de confusion, d'incompréhension voire de colère. Les risques d'impacts négatifs sur l'engagement de l'ensemble des professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire, et leur mobilisation dans les semaines à venir sont réels et potentiellement générateurs de troubles psychosociaux. Les impacts seront également économiques. Ne pas verser cette prime très attendue par ces professionnels conduira donc inéluctablement à une dégradation du climat social.

Les conseils départementaux attendent, quant à eux, de manière urgente également, une confirmation d'un financement de la part de l'État pour assurer le versement d'une prime aux établissements et services associatifs relevant de leur compétence exclusive.

Par ailleurs, lors de la réunion de concertation relative au projet d'instruction de la campagne budgétaire 2020 des établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, il nous a été annoncé que le cumul avec la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) ne serait pas possible. Or, les textes tardant à venir, des employeurs associatifs ont décidé, pour envoyer rapidement un message fort à leurs salariés très en attente, de verser, en mai, la prime PEPA en y intégrant des critères liés aux conditions de travail dans le cadre du Covid-19, comme préconisé par la Direction de la Sécurité sociale dans son instruction du 16 avril 2020. Certains de ces employeurs associatifs ont versé des montants moindres par rapport à ce qu'ils auraient souhaité, ne pouvant faire plus au vu de leur budget contraint, tout en tenant compte des annonces faites sur le versement de la prime Covid. Il est donc primordial que les critères d'attribution de cette prime n'excluent pas, par principe, les organismes gestionnaires ayant fait le choix de verser la prime PEPA.

Il est d'autant plus important d'opérer une distinction entre ces primes que la prime PEPA n'a pas vocation à valoriser les salariés mobilisés face au COVID-19. Il s'agit en effet d'une prime de valorisation du pouvoir d'achat relevant d'un financement de droit commun différent de ce que serait la prime exceptionnelle Covid.

**Au regard de ces éléments, l'Uniopss demande à ce que :**

- **cette prime soit attribuée pour reconnaître la valeur de l'engagement de tous les professionnels ayant œuvré pour garantir la continuité de l'activité et ayant permis ainsi aux personnes d'être accompagnées et soutenues ;**
- **cette prime puisse être versée à l'ensemble des professionnels impliqués, quels que soient leur statut, leur secteur ou leur modalité d'intervention ;**
- **les montants et les critères d'attribution de cette prime soient les mêmes pour tous les secteurs du social, médico-social et sanitaire, afin d'éviter qu'au sein d'une même association, certains professionnels aient une prime (ex : médico-social, AHI) et que d'autres n'en aient pas ou que la prime soit différente (ex : majeurs protégés, protection de l'enfance etc.) ;**
- **cette prime soit exonérée de toutes les cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu, quel que soit le financeur et sans restriction sur l'éventuel versement de la prime PEPA ;**
- **cette prime puisse être cumulée avec la prime PEPA, compte tenu de leur finalité différente, pour valoriser, à la hauteur du montant décidé de la prime COVID, l'engagement sans faille de tous les salariés pendant cette période de crise, et dans un souci d'équité avec le reste des associations ;**

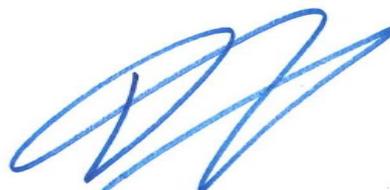
. / ...

- **le versement de cette prime n'obère pas les mesures de revalorisation tant attendue des salariés tous secteurs confondus, qui doit être mise en œuvre rapidement ;**
- **cette prime équitable puisse être annoncée et versée de manière urgente et prioritaire.**

Il est essentiel, en ces temps de grande fatigue pour les professionnels et d'inquiétude budgétaire pour les associations gestionnaires, que tous les salariés de nos secteurs aient l'assurance de pouvoir bénéficier de la prime lorsqu'ils se sont engagés pleinement lors de cette crise sanitaire pour amoindrir les conséquences dramatiques que celle-ci aurait pu avoir sur les personnes fragiles accompagnées. Il est essentiel également que chaque association gestionnaire ait l'assurance d'obtenir un financement qui corresponde à la somme distribuée à ses salariés.

Il s'agit enfin de reconnaître, valoriser et remercier les professionnels et les associations dont ils relèvent, qui ont tout mis en œuvre, en s'adaptant, souvent par des réponses innovantes, pour combattre cette crise épidémique d'ampleur inédite. Mais il s'agit aussi pour vous de reconnaître un secteur d'activité essentiel à la Nation, solidaire et engagé. Nous comptons sur la capacité de l'État à tenir ses engagements et à soutenir ces métiers d'engagement !

Restant à votre disposition pour travailler ensemble pour construire une réponse adaptée à ce sujet, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre haute considération.



Patrick DOUTRELIGNE  
Président de l'Uniopss

\_\_\_\_\_